

60. La représentante du Danemark a indiqué que le Gouvernement danois finançait l'élaboration et la publication d'un manuel sur l'autonomie et qu'il verserait aussi le traitement d'un fonctionnaire autochtone qui travaillerait pendant un an au Centre pour les droits de l'homme.

V. DIRECTIVES ET DISPOSITIONS FINANCIERES POUR LES PROJETS DE  
L'ANNEE INTERNATIONALE ET COORDINATION

61. Un certain nombre de représentants des gouvernements ont parlé du besoin d'avoir des directives et des ressources financières suffisantes pour les projets. La délégation suédoise a communiqué un certain nombre de suggestions à incorporer dans le projet de directives. Elle a aussi exprimé l'espoir que le Coordonnateur fournirait un descriptif des projets qui devaient être financés grâce au Fonds de contributions volontaires à la fin de l'Année.

62. On a en général reconnu qu'un montant de 500 000 dollars ne permettait de financer qu'un petit nombre de projets. On a toutefois estimé qu'on pourrait obtenir des résultats si on subventionnait un petit nombre de projets de bonne qualité. Plusieurs représentants des gouvernements ont fait part du désir de leur gouvernement de travailler pendant l'Année avec les peuples autochtones pour mieux faire comprendre en général leurs problèmes. Certains pays ont indiqué qu'ils avaient mis en place des comités consultatifs avec les peuples autochtones et qu'ils travaillaient de concert pour assurer le succès de l'Année.

63. Un certain nombre de suggestions ont été faites sur la façon dont on pourrait obtenir des fonds et dont les gouvernements et les organisations non gouvernementales pourraient apporter leur soutien à l'Année. Un représentant autochtone a lancé un appel aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux groupes autochtones pour qu'ils soutiennent le Centre pour les droits de l'homme dans ses efforts pour organiser l'Année.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

64. Un projet de texte a été distribué pour observations. La Présidente a expliqué que ce document, ainsi que les résumés établis par les vice-présidents qui constitueraient l'annexe, n'avaient pas besoin d'être approuvés ou adoptés. Le débat auquel donnerait lieu ce point de l'ordre du jour permettrait de formuler des suggestions dont le Coordonnateur s'inspirerait. La Présidente a encouragé les représentants à communiquer d'autres suggestions au secrétariat.

A. Conclusions

65. Les participants se sont félicités de la décision d'organiser une nouvelle réunion sur l'Année afin de permettre aux peuples autochtones, aux gouvernements, aux organes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales et autres parties intéressées de procéder à un nouvel échange de vues sur la planification et la mise en oeuvre des activités envisagées pour l'Année.